

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Office Municipal du Sport de Dijon - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association

Monsieur Rozoy, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Office Municipal du Sport de Dijon, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de soutenir et d'encourager toutes les initiatives tendant à promouvoir et à développer la pratique du sport pour tous.

Cette association, qui contribue ainsi à l'animation de la cité, apporte son concours dans le cadre d'actions locales, en partenariat avec la Ville, et développe des actions spécifiques en direction de publics fragilisés, perçoit chaque année des subventions pour son fonctionnement, et bénéficie de locaux administratifs dans le cadre du développement de ses activités.

Pour permettre à l'Office Municipal du Sport de Dijon de bénéficier d'une lisibilité suffisante pour pérenniser son action, et à la collectivité de ne pas subir d'à-coups budgétaires par manque de

programmation, la Ville a la volonté de préciser les conditions et les modalités de son soutien à cette association.

A cette fin, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est proposée, dans le but de favoriser la mise en œuvre du projet associatif de l'Office Municipal du Sport de Dijon.

Déclinée en fiches actions, elle a pour objet :

- la promotion et le développement de la pratique du sport pour tous ;
- l'implication de l'association dans la vie de la cité ;
- la réalisation d'actions de soutien des publics fragilisés.

Cette convention validera la contrepartie financière de ces engagements, à savoir une subvention de la Ville :

- pour l'année 2018, de 81 000 €, dont 15 000 € maximum pour l'attribution d'aides aux licences ou à la formation ;
- pour l'année 2019, de 86 000 € dont 16 000 € maximum pour l'attribution d'aides aux licences ou à la formation ;
- pour l'année 2020, de 91 000 €, dont 17 000 € maximum pour l'attribution d'aides aux licences ou à la formation,

destinée à apporter un soutien aux actions menées par l'OMSD dans le cadre de l'objet qu'il poursuit, et incluant l'organisation de manifestations telles que « Faites du Sport ».

Cette contrepartie financière sera ajustée en fonction du respect des objectifs fixés à l'association pour les années 2019 et 2020.

Cette subvention fera l'objet de quatre versements annuels : 40% au mois de janvier, 20% au mois d'avril, 20 % au mois de juillet et le solde à la présentation d'un compte rendu qualitatif et quantitatif de chaque action et des bilans définitifs des manifestations.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de définir, par convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, les relations entre la Ville et l'Office Municipal du Sport de Dijon;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ